par les signataires de l'Accord d'Helsinki." M. Clark a ajouté : "Nous tenons de plus en plus compte de considérations relatives aux droits de la personne dans notre politique d'aide et de développement, tout en prenant soin de ne pas pénaliser ceux-là mêmes dont les droits ne sont pas respectés."²

Un communiqué émis le 13 novembre par le gouvernement canadien a fait part de l'intention d'Ottawa de créer un centre de coopération internationale voué à la promotion des droits de la personne et au développement et au renforcement des institutions démocratiques. Celui-ci s'occupera surtout de la coopération entre le Canada et les pays en voie de développement et sera connu sous le nom de "Centre international des droits de la personne et du développement démocratique". 3

Le 9 décembre, M. Joe Clark annonçait la nomination d'un canadien, le professeur Peter Burns, au Comité des Nations-Unies contre la torture constitué en vertu de la Convention sur la prévention de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Certaines aspects de la politique canadienne ayant un rapport avec les droits de la personne ont suscité des controverses depuis l'été dernier. En premier lieu, les projets de loi C-55 et C-84 discutés par le Parlement canadien et toujours à l'étude au Sénat font l'objet de nombreux débats. Ils visent à apporter des modifications majeures à la législation canadienne en matière d'immigration, car ils soumettent les candidats à l'immigration, spécialement les demandeurs d'asile politique, à un contrôle plus sévère. En second lieu, à l'automne 1987, Ottawa a renouvelé l'aide économique accordée au Guatemala, après une interruption de six ans. Ce revirement est surtout attribuable au retour à un gouvernement civil. La décision d'Ottawa a été vivement critiquée par des groupes travaillant sur la question des droits de la personne au Canada et en Amérique centrale. Ces derniers allèguent que la situation concernant les droits de la personne au Guatemala ne s'est pas améliorée, loin de là.

² MAE, <u>Discours</u>, 87/44, 26 août 1987.

Gouvernement du Canada, <u>Communiqué</u>, 13 novembre 1987.